

Trois mois de détention administrative supplémentaires à l'encontre de Salah Hamouri : le scandale continue !

Alors que celle-ci devait s'achever normalement ce lundi 6 juin, Salah Hamouri vient de voir sa détention administrative prolongée de 3 mois sur ordre d'un juge militaire israélien. Le régime d'apartheid israélien poursuit son acharnement. Une fois encore la colère le dispute à l'amertume.

Colère face à l'injustice de voir ce militant, avocat des droits humains, maintenu en cellule sans qu'aucune charge, aucun motif ne soit retenu contre lui si ce n'est le contenu d'un supposé dossier tenu secret par les autorités israéliennes. Colère contre cet arbitraire insupportable d'un régime qui veut briser ceux qui osent le contester et se dresser contre lui.

Une colère qui le dispute à l'amertume, car nous constatons une fois de plus que les autorités françaises n'ont pas su, ou pas voulu, imposer à Israël leur volonté de voir libérer un compatriote des geôles de ce pays. Depuis des années, l'inaction de la France est patente et, en dehors de quelques déclarations de principe, elle n'a rien obtenu ni pour la libération de Salah Hamouri, ni pour le rétablissement de son droit de résider et de vivre en famille, chez lui à Jérusalem-Est.

L'acharnement israélien contre Salah dure depuis plus de 20 ans. Malgré cela, en revendiquant le droit de vivre en famille, de travailler et de militer à Jérusalem, et en s'opposant à la politique de nettoyage ethnique de l'occupation qui prétend le chasser de son pays, il se bat pour ses droits autant que pour les droits de tous les Palestiniens. Notre solidarité avec Salah Hamouri dans ce combat lui est totalement acquise.

L'AFPS, avec toutes celles et ceux qui se mobilisent pour obtenir sa libération s'engage évidemment à poursuivre et amplifier l'action contre l'injustice dont il est encore une fois victime. L'AFPS prendra notamment toute sa place auprès de son comité de soutien et de sa famille, pour relancer la mobilisation auprès du gouvernement français et du président de la République. Il est grand temps d'obtenir de la France qu'elle pose des actes forts face au gouvernement israélien en faveur de Salah Hamouri, comme cela a pu être fait ailleurs pour d'autres ressortissants français dans le passé.

Le Bureau national de l'AFPS, 6 juin 2022